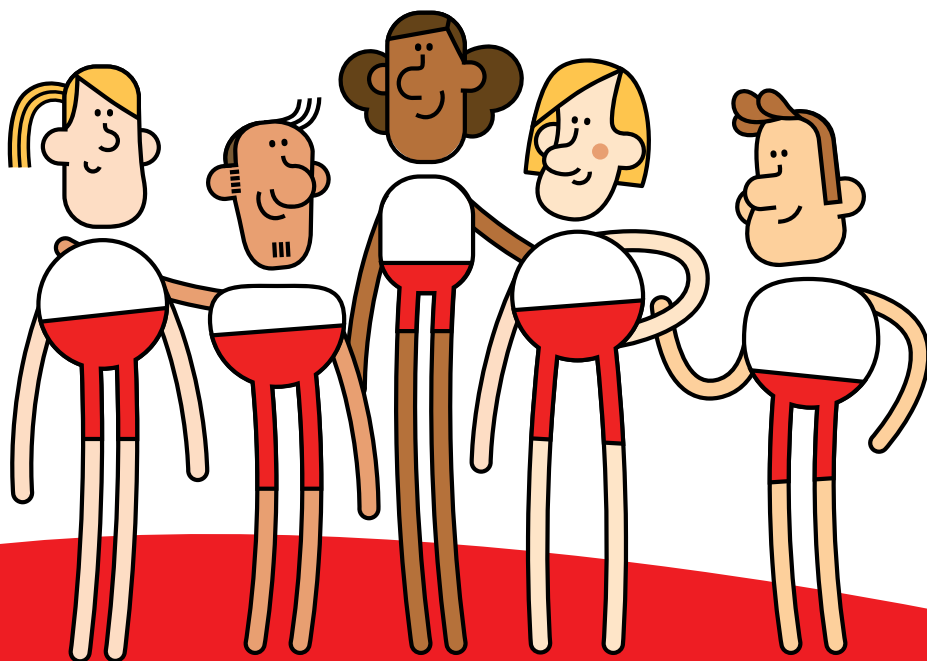


☒ CHECK-LISTE SERVICE VOLONTAIRE

Pour ton service volontaire, tu as besoin de ces documents



Deutsches
Rotes
Kreuz

DRK-Landesverband
Schleswig-Holstein e. V.
Freiwilligendienste

tu t'es décidé·e ! tu veux t'engager !

Pour effectuer le **service volontaire**, tu nous a envoyé ta candidature : nous sommes l'« **organisme responsable** ».

Les organismes responsables sont des organisations et des associations à but non lucratif qui ont la charge des **lieux d'affectation** où tu peux effectuer ton service. Nous, la **Croix-Rouge allemande (DRK)**, sommes l'un de ces organismes. Nous disposons d'un grand nombre de lieux d'affectation où tu peux t'engager.

Avant de commencer ton service volontaire, tu dois d'abord réunir plusieurs documents. Cette check-liste présente les documents dont tu as besoin, et sous quelle forme tu dois nous les remettre ou les remettre au lieu d'affectation. Tu peux simplement cocher les différentes cases pour indiquer les étapes que tu as déjà complétées. De cette manière, tu ne perds jamais de vue l'ensemble des documents et tu sais toujours exactement ce qu'il te reste à faire.

Obtenir certains de ces documents réclame **un peu d'effort**, et il peut y avoir **des délais**. Par conséquent, tu devrais prévoir suffisamment de temps.

Il est **très important** que tu nous remettes les différents documents **dès que tu les as reçus**. Cela nous donne le temps dont nous avons besoin pour vérifier tous les formulaires remis, et faire une demande de suivi si nécessaire. En remettant tes documents dans les délais, tu garantis pour toutes les parties prenantes que tu **pourras travailler dès le premier jour**, que tous les formulaires ont été vérifiés et que ton contrat comporte toutes les signatures requises. De plus, en remettant tes documents au complet et dans les délais, tu garantis également que **ton argent de poche** te sera bien versé.

Tu peux bien sûr nous contacter **à tout moment** si tu as des **questions** !
Nous nous ferons un plaisir de t'aider par nos conseils et nos actions.

Nous nous réjouissons d'avance de te compter parmi nous !



Irena Raab-Plambeck

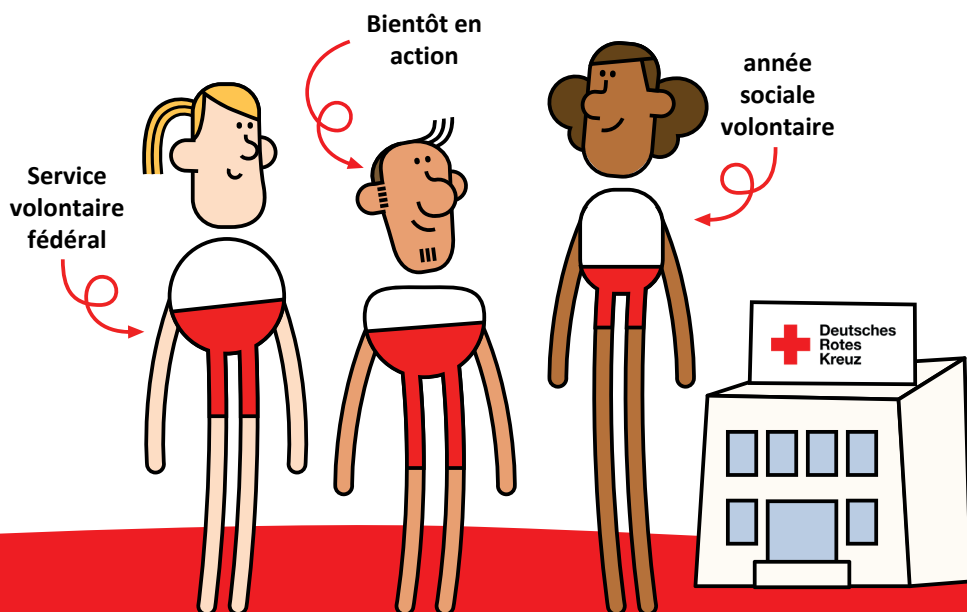


Taalke von Reden

Direction services volontaires
DRK-Landesverband Schleswig-Holstein e. V.

SOMMAIRE

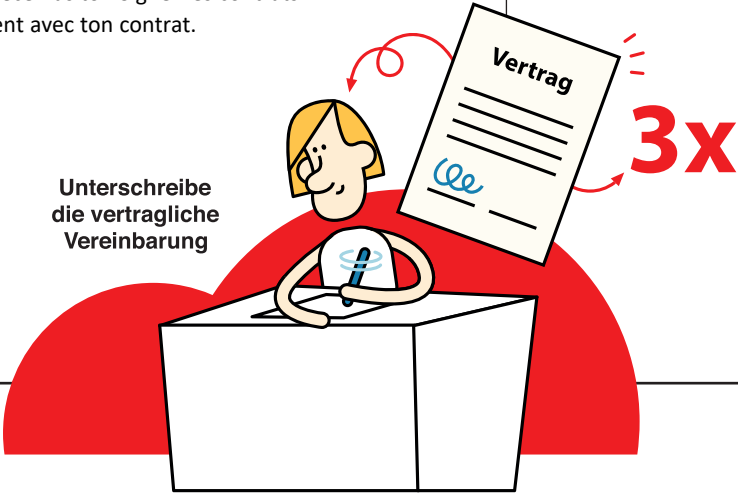
- 02 Préface
- 04 Accord contractuel
- 05 Formulaire de confirmation
Affiliation à une caisse d'assurance maladie
- 06 Examen initial
Coordonnées bancaires
- 07 Extrait de casier judiciaire complet
Déclaration d'engagement
Permis de séjour
- 08 Instruction sur la protection contre les
infections
Vaccination
- 09 Photo
Points importants
- 10 Notes personnelles



ACCORD CONTRACTUEL

Après avoir posé ta candidature et reçu une réponse positive, un accord contractuel est conclu entre toi, **l'organisme** (c'est nous) et **ton lieu d'affectation**. Cet accord est comparable à un contrat de travail et régit les obligations et les droits des deux parties. Nous t'enverrons ton contrat **en trois exemplaires**. Signe **chacun des trois exemplaires** et renvoie-les nous le plus vite possible. **Tu n'as pas besoin de te préoccuper de la signature par le lieu d'affectation**. Nous transmettrons les accords au lieu d'affectation, et nous t'enverrons ensuite un exemplaire signé par toutes les parties. Tu recevras ton Signer les contrats conjointement avec ton contrat.

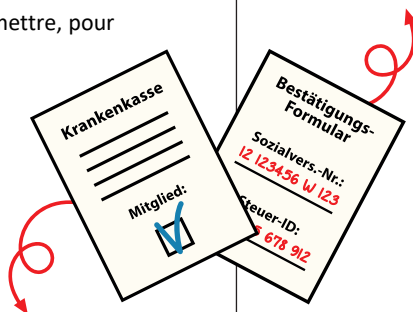
Contrats signés	✓
Contrats envoyés à la DRK	✓
Contrat signé bien reçu	✓



FORMULAIRE DE CONFIRMATION

En plus des contrats, nous t'enversons aussi un **formulaire de confirmation**, dans lequel tu dois entrer ton **numéro de sécurité sociale** et ton **numéro d'identification fiscale**, entre autres. Si tu n'as pas encore de numéro d'identification fiscale, tu peux en faire la demande auprès de l'**administration fiscale** compétente ou bien sur **www.bzst.de**.

Assure toi de bien obtenir à temps ces documents : ils doivent nous parvenir **avant le début de ton service volontaire** chez nous, entièrement remplis ! Fais également attention à inscrire **tous les numéros correctement et à ne pas oublier de chiffres** ! Vérifie-les bien une deuxième fois avant de les remettre, pour t'assurer qu'ils ne contiennent pas d'erreur : cela évitera les retards inutiles !



Demande de numéro de sécurité sociale effectuée



Demande de numéro d'identification fiscale effectuée



Formulaire rempli



Formulaire envoyé à la DRK



AFFILIATION À UNE CAISSE D'ASSURANCE MALADIE

Nous avons besoin du **nom de ta caisse d'assurance maladie**.

Pendant le service volontaire, tu dois être assuré-e par tes propres moyens : tu **ne peux pas être couvert-e par une assurance familiale** (celle de tes parents, par exemple). Tu ne peux pas non plus être assuré-e par une caisse privée ! C'est **ton lieu d'affectation** qui verse les cotisations pour ton assurance !

Demande d'assurance personnelle effectuée



Nom de la caisse d'assurance maladie communiqué à la DRK



EXAMEN INITIAL

Si tu es **mineur-e** au début de ton service volontaire, nous avons besoin d'un certificat **médical** pour l'« **examen initial** » (examen au titre de l'art. 32 al. 1 de la loi sur la protection des jeunes au travail (JARbSchG)). Ce certificat nous permet de nous assurer que tu es **suffisamment en bonne santé** pour effectuer un service volontaire, ou s'il existe au contraire des limitations physiques auxquelles nous devons faire attention pendant ton service.

Pour pouvoir passer le certificat d'examen initial, tu dois d'abord te rendre au **bureau de déclaration de domicile** et obtenir le formulaire requis. Ensuite, tu dois te rendre au **cabinet** de ton **médecin généraliste**, où tu seras examiné-e et où le formulaire sera rempli. Pour finir, tu dois nous envoyer le formulaire rempli.

Obtenir le certificat d'examen initial réclame un certain investissement. Par conséquent, fais bien attention à prévoir suffisamment de temps pour toutes les étapes requises.

Formulaire obtenu auprès du bureau de déclaration de domicile



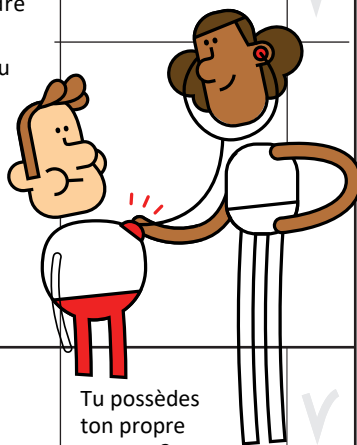
Rendez-vous médical pris



Formulaire rempli par le cabinet médical



Formulaire envoyé à DRK



COORDONNÉES BANCAIRES

Pour que nous puissions te transférer ton argent de poche, nous avons besoin de tes **coordonnées bancaires** ! Si tu ne possèdes pas encore de compte personnel, nous te demandons d'en **ouvrir** un. Le versement de ton argent de poche sur le compte des personnes investies de l'autorité parentale ne doit se faire que dans des cas exceptionnels et ne devrait être qu'une **solution temporaire**, jusqu'à ce que tu aies ton propre compte. Veille bien à nous communiquer tes coordonnées bancaires **correctes**. Le numéro IBAN est long, et il arrive parfois qu'on oublie un chiffre. Nous te suggérons donc de le **relire** deux fois.

Tu possèdes ton propre compte ?



Compte ouvert



Numéro de compte communiqué à la DRK



EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE COMPLET		Est-ce qu'un extrait de casier judiciaire complet est requis ?	
Pour travailler, dans le cadre du service volontaire, avec des mineur·e·s ou des personnes en situation de handicap, il faut présenter un extrait de casier judiciaire complet. Un extrait de casier judiciaire simple ne suffit pas. L'extrait de casier judiciaire doit impérativement être remis au lieu d'affectation sous forme originale. Une fois que le casier judiciaire complet aura été présenté sous forme originale, il te sera retourné pour tes archives. L'extrait de casier judiciaire ne doit pas dater de plus de trois mois lorsque le service volontaire commence. Nous te faisons parvenir un document qui te permettra de faire gratuitement la demande d'extrait de casier judiciaire complet.		Demande d'extrait de casier judiciaire complet effectuée	
		Extrait de casier judiciaire complet déposé auprès du lieu d'affectation	
DÉCLARATION D'ENGAGEMENT		Est-ce qu'une déclaration d'engagement est requise ?	
Si, sur ton lieu d'affectation, tu encadres des mineur·e·s ou des personnes en situation de handicap, tu dois déclarer, en signant une déclaration d'engagement, que tu nous informeras immédiatement si une enquête est ouverte contre toi pour des infractions spécifiques. Les infractions au sujet desquelles tu es tenu·e de nous informer sont énumérées dans un formulaire spécial, que nous pouvons te fournir.		Déclaration signée	
		Déclaration envoyée à la DRK	
PERMIS DE SÉJOUR		Copie du permis de séjour envoyée à la DRK	
Pour les volontaires qui ne sont pas citoyen·ne·s de l'UE, nous avons besoin d'une copie du permis de travail ou du permis de séjour. Si ton titre de séjour a une annexe, nous n'avons pas seulement besoin d'une copie de ce titre de séjour, mais également d'une copie de cette annexe !		Copie de l'annexe envoyée à la DRK	

INSTRUCTION SUR LA PROTECTION CONTRE LES INFECTIONS

Si tu prépares des denrées alimentaires pour des tiers ou que tu distribues des denrées alimentaires dans le cadre de ton travail quotidien, tu dois suivre une instruction en vertu de l'art. 43 de la loi sur la protection contre les infections. Si tu as déjà participé à une première instruction, tu n'as pas besoin de la suivre de nouveau. En fonction du temps écoulé depuis ta première instruction, il est possible que tu doives participer à une instruction de rappel sur le lieu d'affectation, avant ton service volontaire.

Suffisamment à temps avant le début de ton service volontaire, demande auprès de ton lieu d'affectation si tu dois suivre une instruction en vertu de l'art. 43 de la loi sur la protection contre les infections. Tu dois remettre le justificatif de participation à une instruction à ton lieu d'affectation.

Les frais de l'instruction sont pris en charge par le lieu d'affectation.



Instruction
requis ?



A participé à
une
instruction

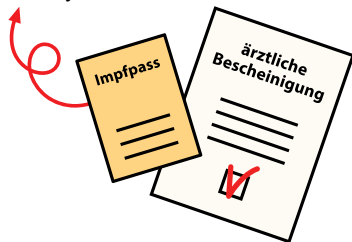


Justificatif
déposé auprès
du lieu
d'affectation



VACCINATION

Demande à ton lieu d'affectation si tu dois apporter la preuve d'une **vaccination**. Si oui, tu dois présenter au lieu d'affectation, comme justificatif de la vaccination, un **carnet de vaccination ou une attestation médicale**, au plus tard le premier jour de travail.



Est-ce que la
vaccination
est requise ?



Prendre un
rendez-vous
médical



Attestation
médicale
reçue



Justificatif
déposé auprès
du lieu
d'affectation



PHOTO

Nous avons presque fini, en ce qui concerne les documents dont nous avons besoin de ta part. Pour qu'ils soient complets, nous serons très heureux de recevoir une **photo** : il n'est pas nécessaire que ce soit une photo biométrique, ce qui peut être chère ; une photo où **tu es bien reconnaissable** suffit amplement. De cette manière, les éducateur·rice·s qui sont responsables des séminaires pourront déjà se faire une idée de ta personne avant que le travail commence.

Photo disponible ?



Photo réalisée



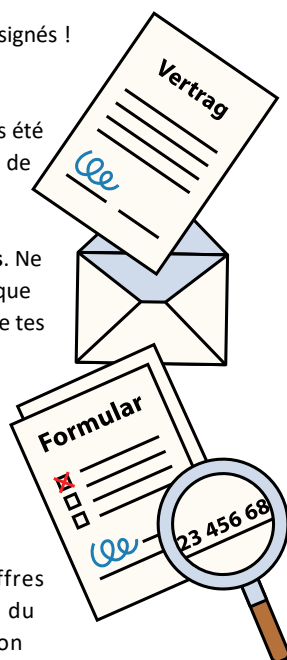
Photo envoyée au DRK



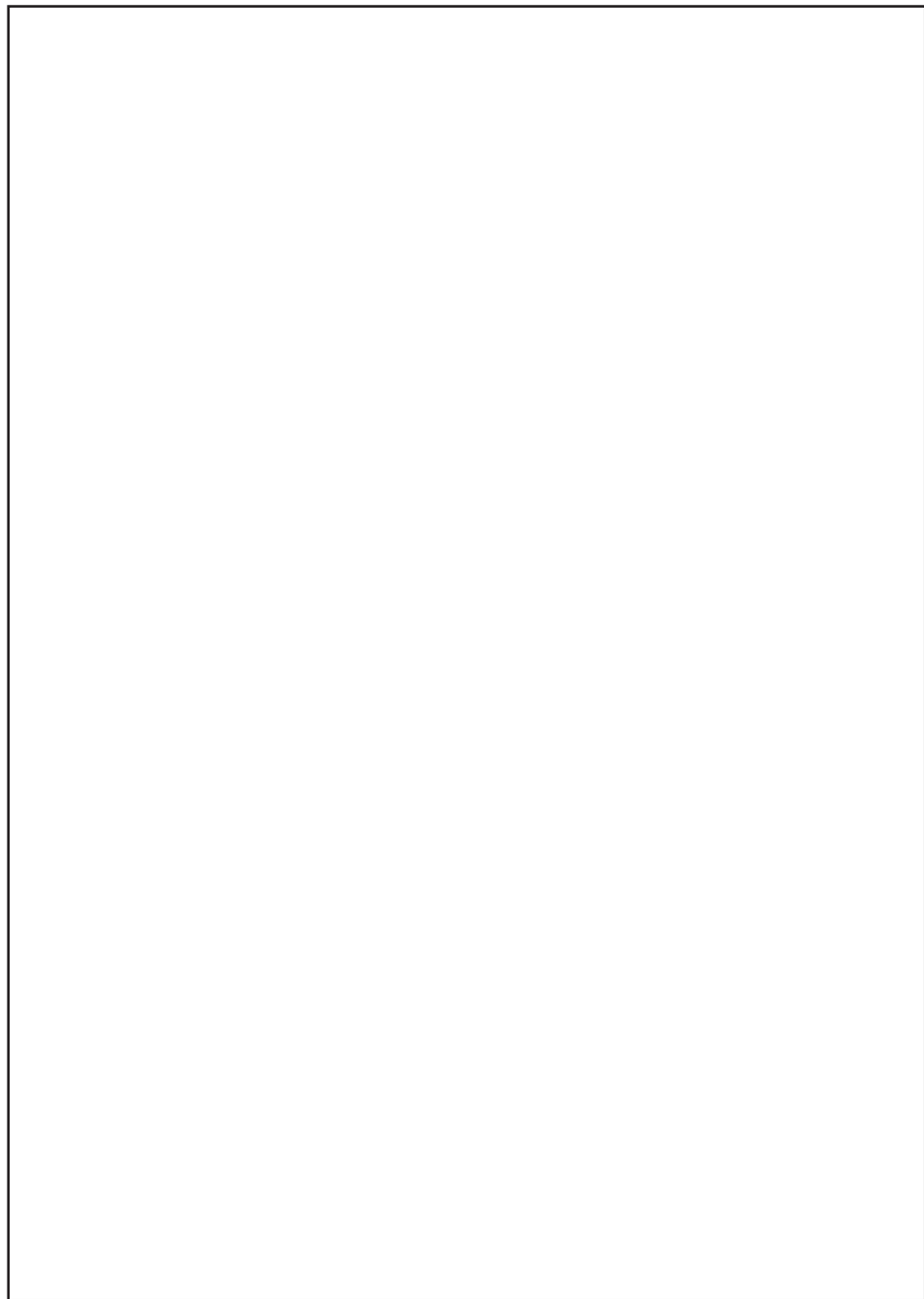
POUR FINIR, QUELQUES REMARQUES IMPORTANTES :

- Envoie-nous les contrats dès que possible, après les avoir signés !
- Assure toi de bien obtenir **à temps** tous les documents et formulaires requis ! Si tous les documents requis n'ont pas été remis, cela pourrait t'empêcher de commencer ton travail de volontaire !
- Dépose toujours tes documents **dès que tu les as obtenus**. Ne les conserve pas avant de nous les envoyer. Cela ne peut que nous faire perdre un temps précieux pour la vérification de tes documents !
- Utilise les **formulaires** que nous envoyons avec tes contrats. Ils sont importants pour que ton dossier personnel soit **complet** !
- Prends le temps de **relire** soigneusement tous les renseignements indiqués. Il arrive souvent que des chiffres soient inversés, particulièrement dans le cas de l'IBAN, du numéro de sécurité sociale et du numéro d'identification fiscale : cela peut être évité.

Le fait que tu désires t'engager pour les autres mérite le respect !



NOTES PERSONNELLES





**Deutsches
Rotes
Kreuz**

DRK-Landesverband
Schleswig-Holstein e. V.
Freiwilligendienste

CONTACT

DRK-Landesverband Schleswig-Holstein e. V.

Klaus-Groth-Platz 1, 24105 Kiel

Tél.: +49 (0)431 5707-442

E-Mail: freiwilligendienste@drk-sh.de

www.freiwillig.sh

Design & Illustration:

Angela Wittchen

ILLU FRONT Hamburg

illu-front.de